



## Assurance individuelle corporelle

Par **mary**, le **21/09/2010** à **15:32**

Bonjour,  
la directrice de l'école de mes filles m'oblige a souscrire une assurance individuelle corporelle sinon elle ne prendra pas les filles lors de leurs sorties extra scolaires; J' ai une RC une mutuelle et évidemment la sécurité sociale .

est ce que je dois souscrire cette assurance? et surtout en quoi consiste t-elle?  
merci.

Par **Tisuisse**, le **21/09/2010** à **19:06**

Bonjour,

Lisez ceci : [http://www.experatoo.com/droit-de-la-famille/assurance-scolaire-individuelle-accident\\_51774\\_1.htm](http://www.experatoo.com/droit-de-la-famille/assurance-scolaire-individuelle-accident_51774_1.htm)

Par **mimi493**, le **21/09/2010** à **21:31**

pour résumer : contactez votre assureur pour qu'il vous fasse une attestation comme quoi votre fille a déjà une garantie accident.